

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, comme le révélait hier soir mon discours aux fabricants de pièces d'automobiles—il a été fort bien accueilli—j'accorde l'attention voulue à tous les secteurs de l'industrie canadienne, en particulier aux fabricants des pièces d'automobiles et, en général, au secteur de l'industrie qui appartient aux Canadiens.

Toute la question de la demande de la CAE était à l'étude avant que la compagnie fasse des déclarations au sujet de l'état actuel de ses relations avec la General Motors. La question était à l'étude et l'est encore. J'espère avoir une réponse sous peu.

* * *

L'EMPLOI

LES PROJETS D'EMPLOI D'ÉTÉ POUR LES JEUNES—LE MOTIF DU RETARD APPORTÉ À APPROUVER LES DEMANDES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, j'ai une question pour le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Certains Manitobains m'informent que le retard dans l'approbation des projets d'emploi d'été pour les jeunes prévus pour le Manitoba et les autres provinces a forcé les groupes en cause à retarder leurs propres programmes d'emplois et certains intéressés à se chercher du travail ailleurs.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si des changements sont prévus et quand ces groupes peuvent-ils espérer savoir à quoi s'en tenir?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, une seule raison explique le retard: à cause du changement de gouvernement, il a fallu réinstaurer certains critères pour le programme d'emploi d'été pour les jeunes. On est en train d'examiner le plus vite possible les demandes des provinces. On communique les décisions. Plusieurs provinces les ont déjà reçues ou les recevront cette semaine. Les autres le seront sûrement sous peu.

Il n'y a pas vraiment de retard. Les décisions ont été annoncées en respectant le programme que nous avons publié dans un communiqué de presse au début d'avril.

M. Blaikie: Madame le Président, les groupes avec lesquels je me suis entretenu ce matin s'attendaient certes à savoir aujourd'hui si leur projet avait été approuvé mercredi dernier. La décision semble avoir été reportée, mais ce délai ne pose pas de difficulté en soi. Je demande au ministre: pourquoi ce retard, et quant ces groupes peuvent-ils compter savoir si leur projet sera approuvé ou non?

Questions orales

M. Axworthy: Madame le Président, je me rends bien compte que les espoirs sont toujours très vifs, mais nous avons bel et bien précisé que nous espérons être en mesure d'annoncer le 15 mai quels projets seraient choisis parmi les demandes que nous avons reçues des deux groupes en cause et en outre après avoir demandé l'avis des députés; nous avons en effet rétabli cette façon de procéder.

Si je comprends bien la situation, le député de Winnipeg-Birds Hill et d'autres députés néo-démocrates de cette région n'ont pas donné leur avis, et c'est l'une des causes de nos difficultés.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LE SYSTÈME DU DOUBLE PRIX POUR LE BLÉ—ON DEMANDE SI DES MODIFICATIONS ONT ÉTÉ PROPOSÉES

L'hon. Don Mazankowski (Vegreville): Madame le Président, je pose ma question au ministre des Transports, à titre de porte-parole de la Commission canadienne du blé. Le ministre sait sûrement qu'en vertu du double prix instauré par la loi sur la vente du blé, le prix du blé vendu au Canada pour consommation humaine est nettement inférieur au prix d'exportation, ce qui équivaut à une subvention assez considérable des producteurs aux consommateurs, allant jusqu'à un million de dollars par semaine.

Le ministre dirait-il à la Chambre si son gouvernement envisage de modifier le système du double prix, afin qu'il reflète plus fidèlement l'augmentation des coûts de production et corresponde plus exactement aux cours mondiaux.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai eu hier un entretien avec le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé à ce sujet. S'il y a lieu d'annoncer quoi que ce soit au cours des prochaines semaines, c'est lui qui le fera. Je puis donner au député l'assurance que le ministre examine la chose.

M. Mazankowski: Madame le Président, étant donné que la loi établissant le régime de double prix doit devenir caduque le 31 juillet 1980, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a discuté avec le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé de la disposition de la loi? Présentera-t-on une nouvelle loi, ou se contentera-t-on de reconduire la loi actuelle?

M. Pepin: Madame le Président, j'ai eu des entretiens avec le ministre. Cependant, comme cette question relève de lui, c'est lui qui doit normalement faire le premier des annonces à ce sujet.